



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

---

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable (RPQS)

---

Service Production PLEHAUT

---

**Exercice 2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire ».

## Table des matières

Présentation du service .....	3
Territoire .....	3
Patrimoine du service.....	4
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre .....	6
Indicateurs de performance .....	7
Qualité de l'eau .....	7
Qualité de l'eau traitée (indicateurs P101.1 et P102.1).....	7
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3) .....	7
Performance du réseau .....	8
Rendement du réseau de transfert (indicateur P104.3) .....	8
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	8
Opérations et investissements .....	9
Principaux renouvellements et opérations réalisés .....	9
La Tarification .....	9



# Présentation du service

## Territoire

En 2017, les syndicats de VIC-FEZENSAC et de VALENCE-SUR-BAÏSE ont transféré leur compétence production d'eau potable au syndicat mixte TRIGONE. Leur patrimoine d'origine était constitué par les 3 stations de Beaucaire, « Pléhaut-Baise » et « Pléhaut-forage ».

Ces stations sont aujourd'hui remplacées par la nouvelle usine de PLEHAUT, mise en production en juin 2019 et le réservoir sur tour de BROQUENS, situés tous deux sur la commune de SAINT-JEAN-POUTGE.

En 2020 une interconnexion avec le réservoir du Comte permet de secourir une partie de la commune de CASTERA-VERDUZAN (service Comte) et suite à travaux réalisés en 2022, c'est aujourd'hui la totalité de la commune qui peut être secourue.

Depuis juillet 2022, après la réalisation d'essais validant une capacité de production maximale de 600 m<sup>3</sup>/h, la création d'un nouveau service de pompage à l'usine et d'un réseau d'interconnexion (23 km), c'est l'ensemble du secteur de l'ancien SIAEP d'AUCH-NORD qui est alimenté par la station de PLEHAUT. (Mise hors service de l'ancienne station de production « Le Rambert », obsolète et non-conforme).

Le service de production de PLEHAUT, exploité en régie directe par TRIGONE, fournit ainsi en eau potable 54 communes Gersoises.

*Le présent rapport du service Production se complète des RPQS des services Distribution des secteurs VALENCE, AUCH NORD, CASTERA-VERDUZAN, et SIAEP VIC-FEZENSAC.*

*Les limites de services/patrimoines sont établies aux dispositifs de comptage de vente en gros (Vic-F.), de sectorisation entrée ou sortie réservoirs (Valence, Castera), ou en sortie pompage station (Auch-Nord).*

## Patrimoine du service

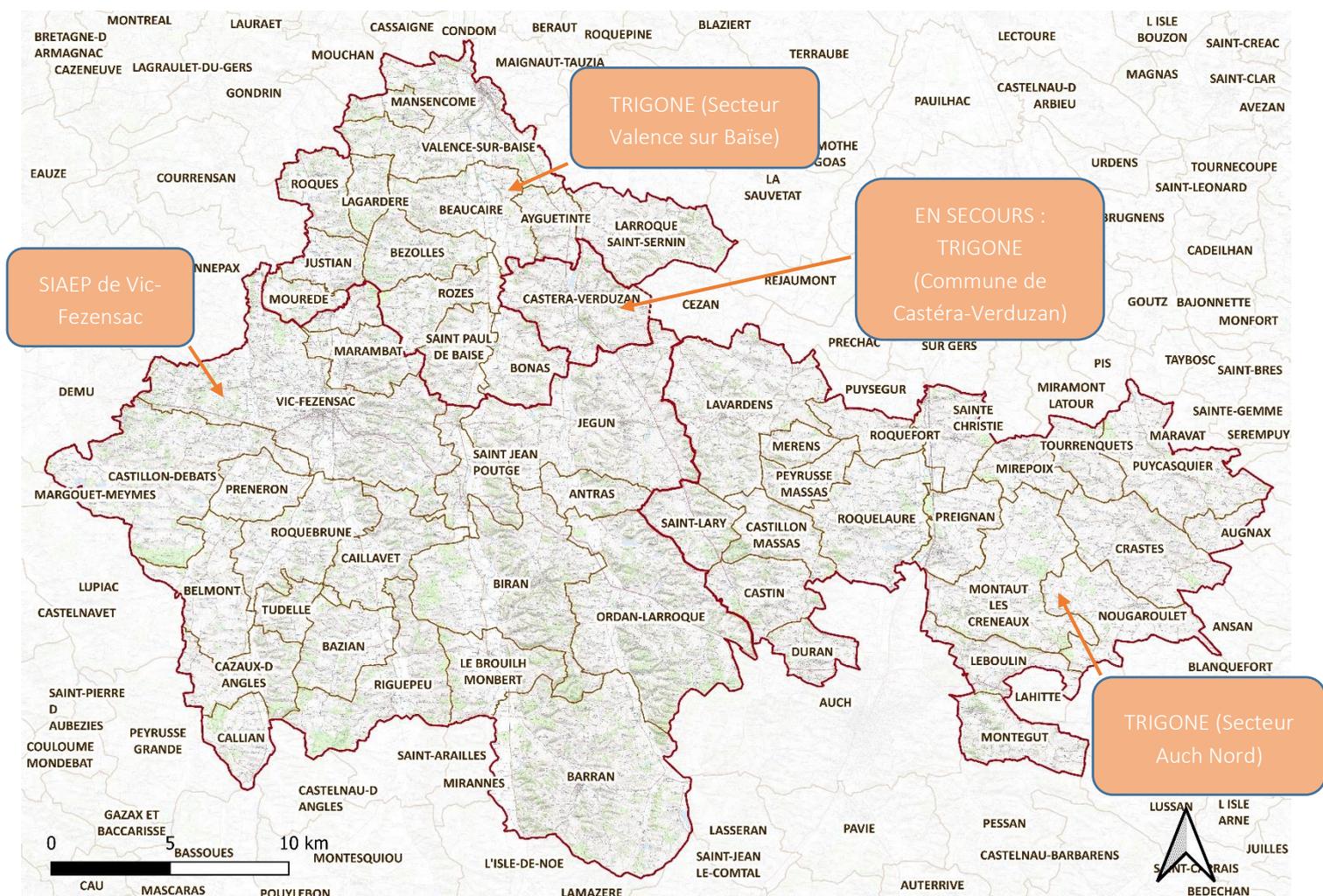


Figure 1 : Ensemble des communes alimentées par l'usine de Pléhaut

Au-delà de la nouvelle usine de PLEHAUT (caractéristiques ci-après), TRIGONE exploite le réservoir double-cuve de BROQUENS dont les 2 stockages permettent de livrer l'eau à des pressions différentes. Au sein même de l'usine, deux autres services de pompage sont dédiés aux réservoirs du SIAEP de VIC-FEZENSAC d'ANTRAS et de BIRAN.

La station traite par une filière complète l'eau brute issue de la rivière Baïse (450 m<sup>3</sup>/h) et intègre en cours de procédé celle issue du forage de HAGIDET (nappe des Sables Infra-Molassiques).

1 Usine de production - Station de PLEHAUT	Capacité nominale : 9 000 m <sup>3</sup> /j Capacité maximale : 12 000 m <sup>3</sup> /j
1 bache de stockage double-cuves	Volume : 1100 m <sup>3</sup>

4 services de pompage dans l'usine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BROQUENS (250/300 m<sup>3</sup>/h)</li> <li>- BIRAN (25/30 m<sup>3</sup>/h)</li> <li>- ANTRAS (50 m<sup>3</sup>/h)</li> <li>- AUCH NORD (150/200 m<sup>3</sup>/h)</li> </ul>
1 réservoir double-cuves - BROQUENS	Volume : 1250 m <sup>3</sup> + 950 m <sup>3</sup>
Longueur de réseau de transfert	3,02 km

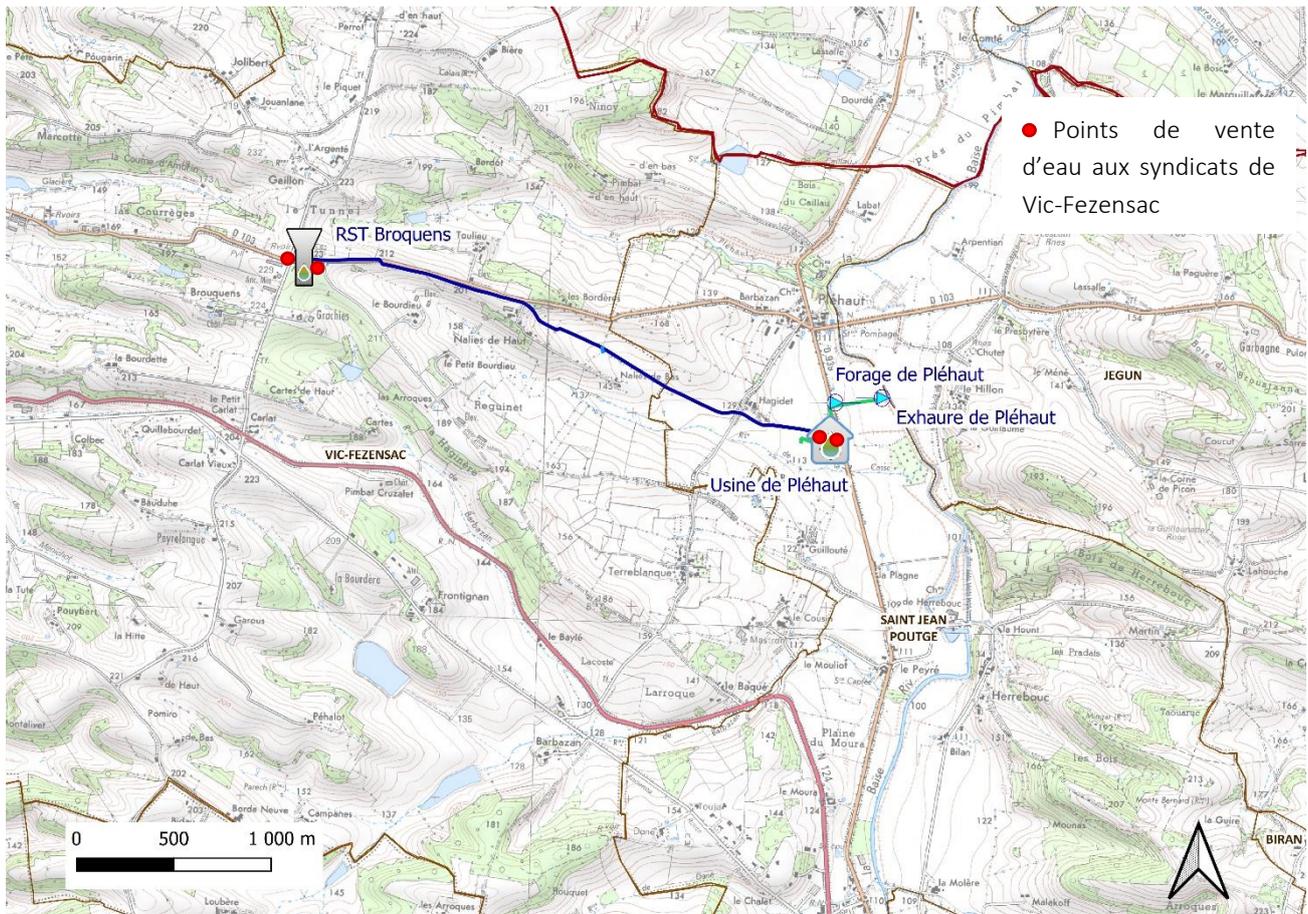
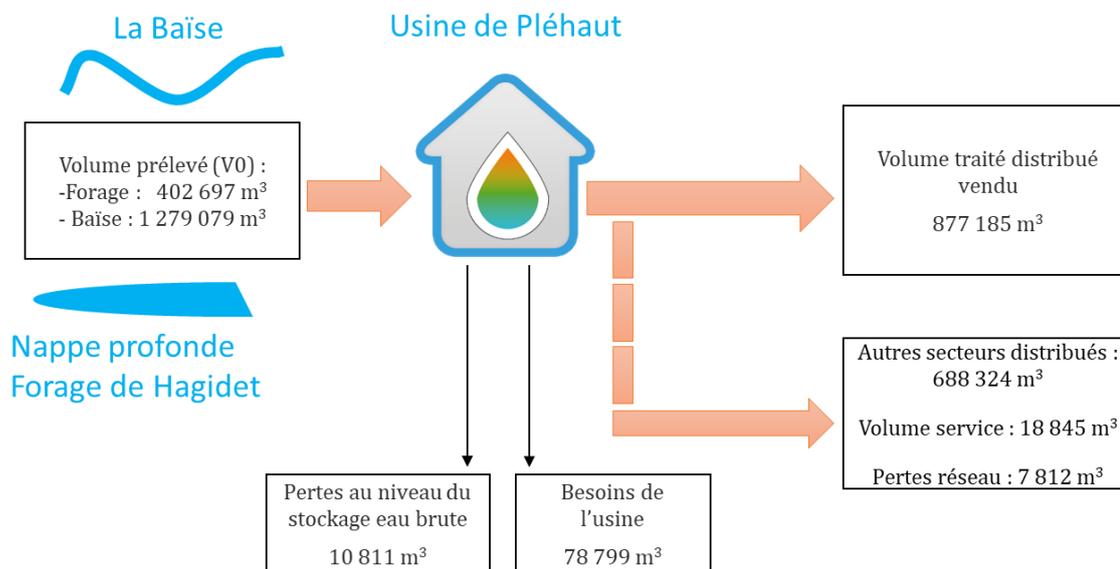


Figure 2 : Réseau de transfert de Pléhaut

## Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

Le schéma ci-dessous indique les volumes annuels prélevés, traités et distribués par la station de PLEHAUT

### PLEHAUT (simplifié)





# Indicateurs de performance

La réglementation définit un certain nombre d'indicateurs qui permettent d'évaluer les performances d'un service d'eau potable. Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous.

## Qualité de l'eau

### Qualité de l'eau traitée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

	Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité (p101.1 et p102.1)
Station de PLEHAUT	Microbiologie	6	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques	13	0	100 %

La conclusion sanitaire de l'ARS associée à ce secteur est la suivante :

**Conclusion sanitaire**



**Eau de bonne qualité.**

### Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0%           Aucune action de protection
- 20%          Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40%          Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50%          Dossier déposé en préfecture
- 60%          Arrêté préfectoral
- 80%          Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100%        Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** pour l'usine de PLEHAUT.

## Performance du réseau

### Rendement du réseau de transfert (indicateur P104.3)

Le réseau exploité par Trigone sur le secteur de PLEHAUT est le réseau de pompage des ressources (forage et Baïse) jusqu'à l'usine de potabilisation et le transfert de celle-ci jusqu'au réservoir de BROQUENS, c'est-à-dire 3,13 Km.

#### **rendement du réseau**

$$= \frac{\text{volume vendu aux SIAEP (V2)} + \text{Volume de service (V3)}}{\text{volume produit (V1)}} * 100$$
$$= 99,5 \%$$

### Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	5 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	100%	15 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (30 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	non	0 point

VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	non	0 point
	<b>TOTAL</b>		<b>75 points</b>



## Opérations et investissements

### Principaux renouvellements et opérations réalisés

#### Station de PLEHAUT

- Mise en place d'un nouveau pompage et d'un ballon-anti-bélier pour le nouveau départ de l'usine vers le secteur d'Auch Nord,
- Renouvellement de certains équipements au niveau du forage (compteurs, boîte à boue, ...),

#### Autres :

- 3 DT-DICT, 6 DT, 5 DICT et 2 ATU ont été reçues pour des travaux sur ce territoire depuis avril 2022.



## La Tarification

Le tarif de l'eau est fixé chaque année par délibération.

Le prix de production pour ce secteur en 2022 était de **0,65 €HT/m<sup>3</sup>**.